



20 engagements pour simplifier et faciliter la vie des adhérents

Lundi 23 février, le Président de la CCMSA Jean-François Fruttero présente la « charte d'engagements » de la MSA en matière de simplification à ses partenaires du monde agricole et de la protection sociale, réunis sur son stand au Salon International de l'Agriculture. Au travers de cette charte, la MSA porte 20 engagements pour faciliter la vie de ses adhérents, sur la base de leurs contributions exprimées lors de sa concertation nationale « Construisons +Simple MSA ».

« J'ai voulu marquer le début de ce nouveau mandat en prenant le sujet de la simplification à bras le corps. Nous avons donc organisé une concertation auprès de l'ensemble de nos adhérents pour connaître leurs priorités. Si la digitalisation d'un grand nombre de nos procédures est plébiscitée, l'accompagnement humain est au cœur de leurs préoccupations : avoir un interlocuteur local, réactif et disponible. A l'heure où nous sommes en train de négocier notre convention d'objectif et de gestion, et donc nos moyens notamment humains, il est important de le rappeler. »

Jean-François Fruttero, Président de la CCMSA

« Les travaux de la MSA en matière de simplification poursuivent un double objectif. Le premier est évident, il s'agit de simplifier la vie de nos adhérents, et d'alléger la charge administrative qui pèse sur eux tant dans la sphère privée que professionnelle. Et en le réalisant, la MSA participe de fait au maintien d'une agriculture compétitive, performante et qui continue d'attirer les nouvelles générations afin de garantir la souveraineté alimentaire de notre pays. »

François Serpaud, 1^{er} Vice-président de la CCMSA

« La simplification de nos procédures doit permettre d'être plus efficace et réactif dans notre relation avec nos assurés, de leur faire gagner du temps et de leur donner la bonne information au bon moment. De fait, la simplification doit concourir aussi à la lutte contre le non recours, fournir le juste droit. Elle est donc une clé d'efficience des politiques publiques. »

Anne-Laure Torrèsin, Directrice générale de la CCMSA

La MSA simplifiera 20 situations et outils mis à disposition de ses adhérents en étant guidée chaque fois par trois principes d'action : réduire la charge administrative ; apporter une réponse adaptée à chaque besoin en développant des outils numériques tout en préservant l'accès physique ; innover pour s'adapter à la réalité des attentes.

Ces 20 engagements sont issus d'une vaste concertation en ligne menée à l'automne 2025 en complément des enquêtes de satisfaction et des groupes de discussion qualité organisés régulièrement.

Ils prennent en compte les trois attentes fortes qui caractérisent les retours exprimés par les adhérents de la MSA pour leur vie personnelle et professionnelle. Ils souhaitent disposer de services digitaux fiables et cohérents ; recevoir une information personnalisée, utile et qui arrive de manière proactive au moment où ils en ont besoin ; et bénéficier d'un accompagnement clair, disponible et accessible, caractérisé par une véritable proximité humaine, au-delà du numérique.

Avec près de **54 500 contributions** recueillies, cette consultation a rencontré un fort assentiment et marque une étape supplémentaire dans le dialogue établi entre la MSA et ses adhérents.

Consultez dès à présent la charte d'engagements de la MSA pour la simplification sur

Faisons + simple

20 actions construites avec vous pour simplifier la MSA !

Entre le 3 novembre et le 19 décembre 2025, la MSA a mené une concertation publique sur le thème « Comment simplifier les services et les démarches de la MSA ? ».

Vous avez été près de 55 000 adhérents à participer. Un grand merci pour votre mobilisation et pour toutes vos idées ! Vos contributions ont permis d'affiner et de confirmer les actions de simplification qui seront déployées dès 2026 et jusqu'en 2030.

Découvrez maintenant les 20 actions concrètes qui seront mises en place à la suite de cette concertation. Avec vos avis, la MSA évolue pour améliorer ses services et rendre vos démarches plus simples au quotidien.

→ En savoir plus sur la simplification

Télécharger notre charte d'engagements

faisons-plus-simple.msa.fr

À propos de la MSA, l'opérateur social du monde agricole

Avec 29 milliards de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre, retraités - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 14 700 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

À propos de la concertation « Construisons + Simple » MSA

Menée du 3 novembre au 19 décembre 2025, la concertation en ligne a été confiée à [Make.org](https://make.org), une organisation neutre et indépendante qui s'est donné pour mission de faire participer les citoyens et mobiliser la société civile, selon une méthode fiable de consultation massive, en vue de transformations positives.

54 474 participants ont ainsi répondu en ligne sur cette période, et ont soumis 42 702 contributions écrites. La participation s'est illustrée par une parité femmes/hommes parfaite (respectivement 49% et 51% des participants) et des répondants issus de l'ensemble du territoire Français, métropolitain et d'outre-mer.